

Je conteste le classement de notre ^{parcelle} située dans la Zone de Tg Frapp: Parcelle Y1 047, en zone agricole pour les 2/3 du terrain:

- le terrain se trouve dans une zone commerciale
- nous l'avons conservé pour un projet de construction familiale à plus ou moins long terme.
- nous ne l'avons pas loué à un agriculteur comme le reste de notre terre agricole. Nous le laissons à l'agriculteur à titre gratuit pour l'entretien.

Je demande donc de revoir le classement du terrain en zone constructible dans sa totalité.

Fait à la mairie de Bwakine le 21/03/25.

Nanyoonne LEGALL
Tél. 06 19 30 8097 copropriétaires.

Le Gall

Xavier LEGALL
06 85 66 40 20.

